

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 février 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 10/02/2020

Présents : MM. GUILLAUME, LAMARTINE, PIREYRE, SOBCZAK, PODEVIN, et Mmes ROUSSET, PEYRON, TENNEREL, PLOS.

Mme CASSAGNE Christelle a donné procuration à Mme ROUSSET Michelle.

M. PELLETIER François a donné procuration à M. GUILLAUME Gérard.

Absents : Mme RAYNAUD Amandine et M. REYNARD Julien.

Secrétaire de séance : Mme Michelle ROUSSET.

Approbation à l'unanimité des membres présents du Compte rendu de la séance du 09 janvier 2020.

1-Billom Communauté : convention et règlement intérieur du réseau de lecture publique

M. le Maire soumet à l'assemblée les documents concernant le réseau de lecture publique intercommunal : la convention de fonctionnement et le règlement intérieur.

L'assemblée approuve cette convention et le règlement intérieur du réseau de lecture à l'unanimité et autorise le Maire à signer les documents s'y afférent.

2-Convention d'adhésion PAYFIP TITRE

M. le Maire informe l'assemblée que la DGFIP propose aux collectivités territoriales qui répondent aux conditions, seuils et échéanciers applicables aux publics concernés par l'obligation de mise à disposition d'un service de paiement en ligne à destination des usagers (décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018).

Le système **PAYFIP Titre** est un service d'encaissement sur Internet des recettes publiques.

Avant la mise en place du paiement par carte bancaire et prélèvement unique sur Internet, une convention d'adhésion doit être signée entre la Commune de Montmorin et la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal après vote : 10 pour et 1 contre, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion PAYFIP TITRE avec la DGFIP et tous documents s'y afférent.

3-SIEG du Puy-de-Dôme

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité et le compte administratif 2018.

Ces documents sont consultables en Mairie.

4-Elections Municipales – bureau de vote du 15 mars 2020

Les tours de garde ont été établis pour la tenue du bureau de vote : 1^{er} tour de scrutin du 15 mars 2020 des Elections Municipales.

5-Questions diverses

- **Adressage** : Le listing complet de la numérotation des habitations et la dénomination des noms de rues est terminé.

L'étape suivante consiste à consulter plusieurs entreprises pour l'acquisition des plaques de rues et numéros qui seront remis à chaque habitant.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 6 mars 2020 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 heures.